

PLUi Communauté de communes Ponthieu Marquenterre

Paysages et Biodiversité : Perspectives et recommandations

L'appréciation de la qualité du paysage est collectivement partagée. Au-delà de la subjectivité que l'on pourrait craindre, des consensus se dégagent et tout le monde s'accorde à reconnaître les fondements d'un paysage de qualité, voire un paysage remarquable. Ainsi quelques principes partagés par tous apparaissent lorsque l'on fait référence à des paysages qualifiés comme intéressants et appréciés pour leur sérénité et leur pittoresque.

- Le premier principe est le respect de la logique géographique du site : les formes de relief, les pentes, les formes végétales et bâties, les traces de l'histoire.
- Viennent ensuite l'harmonie et la cohérence entre l'aménagement et le site : le projet respecte, s'appuie et compose avec les grandes lignes du site. Cela nécessite la connaissance des structures du paysage. Cette cohérence est perçue également comme le signe d'une harmonie sociale lorsque les aménageurs et les acteurs du paysage suivent les mêmes règles, la même logique paysagère.
- Le principe de fonctionnalité avec la trace visible du travail de l'homme et du soin apporté à la finalité productrice de l'activité joue également sur le modelé du paysage. Cela se juge par exemple sur la qualité des franges, des entrées d'une exploitation, les espaces verts dit « libre ».

La logique géographique, l'harmonie et hétérogénéité des habitats et la fonctionnalité des ensembles par interactions représente une cohérence cruciale pour un PLUi en termes de biodiversité et de richesse naturelle.

Les différents habitats présents et leurs espèces inféodées sont des zones de quiétudes à préserver, à valoriser et à pérenniser. La classification en zone « N », est une stratégie paysagère incontournable pour assurer leurs fonctions.

➤ Enjeux paysagés

La communauté de communes Ponthieu Marquenterre est un territoire agricole au sein duquel les milieux présentant une richesse écologique relativement rare.

Ils sont constitués pour l'essentiel :

- des vallées de la Somme et de l'Authie. Ces milieux humides et aquatiques sont les plus riches du territoire.
- des espaces boisés (Forêt domaniale de Crécy), plusieurs boisement et bocage qui ont vu leur surface diminuée au cours des dernières décennies. Ces milieux présentent un réel intérêt en termes de constitution d'un réseau écologique fonctionnel. (Trame Verte et Bleue)
- des pâtures, prairies et haies ponctuant la vaste plaine agricole ouverte.
- des « interfaces » (ceintures bocagères ou îlots enherbés) entre le milieu agricole et les espaces urbanisés.

L'ensemble de ces milieux ne sont fréquemment peu voire pas gérés de façon raisonnée. En effet, l'homme optimise le territoire, que ce soit pour produire, pour accomplir ses loisirs, au détriment de la biodiversité et des espèces présentes. Les pratiques de l'homme sur ces territoires sont juridiquement prévues et cadrées par les textes. (Code de l'environnement, Code Rural et de la Pêche maritime, Code Forestier...) .

Depuis plusieurs années, la nature et la biodiversité ont une place notable dans nos paysages.

Ces milieux sont complétés par les délaissés ainsi que l'ensemble des espaces constituant la nature en ville (espaces publics, parcs, jardins et arbres d'alignement...). Ces différents milieux sont le support de vie de nombreuses espèces remarquables, qui y trouvent les conditions favorables à leur cycle biologique. En effet, depuis 2019 l'utilisation de produit phytopharmaceutique au sein des espaces communaux est strictement interdite. Cette réglementation harmonise les activités de gestion des espaces verts communaux pour l'ensemble des communes d'un même territoire.

➤ **Enjeux biodiversité**

Ainsi, l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie constituent la biodiversité du territoire.

Ce territoire bordé par la vallée de la Somme et de l'Authie offre de nombreux habitats remarquables abritant un cortège d'espèces à hautes valeurs patrimoniales.

Il est impératif de s'appuyer sur des recensements et inventaires exhaustifs des milieux naturels et urbains pour connaître la richesse spécifique de la flore et la faune présente localement. Plusieurs habitats, comme les zones humides, accueillent des espèces protégées au titre du L.411.1 du code de l'environnement définissant les enjeux et le cadre juridique d'une espèce protégée.

D'un point de vue cartographique, la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre fait partie de plusieurs classifications, ZNIEFF 1 et 2, RAMSAR, ZICO, N2000, RNN Baie de Somme...

Il est incontournable d'associer le vivant pour tout futur projet d'aménagement, afin de mesurer les éventuels impacts des travaux sur un milieu et sur une ou plusieurs espèces. Néanmoins c'est pourquoi les connaissances du territoire doivent être compilées avec la réflexion future du paysage de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

➤ **Enjeux économiques**

La valeur paysagère offre un attrait économique qui croît d'année en année offrant aux touristes une richesse de milieux et un cadre de vie remarquable. Le tourisme vert est le plus fréquent. Néanmoins la gestion des infrastructures, de l'hébergement, de l'assainissement et des énergies doit répondre à des normes dites « Vertes », prenant en compte la topographie, la géologie et les milieux. À noter que 26% du territoire de la communauté de communes Ponthieu Marquenterre est en zone inondable. Plusieurs documents sont à ne pas négliger tel que, GEMAPI, PPRI, PAPI. Ces reprises cartographiques accompagnent l'urbanisme dans leur réflexion territoriale.

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre détient un territoire riche et à haute valeur patrimoniale faisant la fierté du département de la Somme. Afin de préserver la diversité de ces habitats et ces espèces il est primordial de prendre en compte la biodiversité au sein de tout futur projet. La stratégie d'un PLUi est d'assurer une cohérence territoriale et une harmonie au sein de son territoire entre l'ensemble des communes adhérentes. C'est pourquoi, les paysages sarniens, les habitats et les espèces doivent être l'un des maillons essentiels pour l'attractivité locale tout en assurant des niches écologiques de qualité et une quiétude efficace des milieux.